

Memorial
des
Großherzogthums Luxemburg.



MEMORIAL
DU
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Samstag, 7. October 1876.

N^o 63.

SAMEDI, 7 OCTOBRE 1876.

Bekanntmachung. — Medicinal-Collegium.

Die zweite ordentliche General-Versammlung des Medicinal-Collegiums ist auf Montag, 30. October d. J. festgesetzt.

Diejenigen, welche sich zur Prüfung während dieser Session melden wollen, werden ersucht ihre Papiere wenigstens acht Tage vorher an die General-Direction der Justiz einzusenden, damit ihre Zulassung keinen Verzug erleide.

Luxemburg den 29. September 1876.

Der General-Director der Justiz,
Paul Eyschen.

Avis. — Collège médical.

La seconde assemblée ordinaire du Collège médical pour l'année courante est fixée au lundi, 30 octobre prochain.

Les personnes qui pendant cette session voudraient se présenter aux examens, sont priées de faire parvenir leurs pièces huit jours d'avance à la Direction générale de la justice, afin que leur admission ne souffre point de retard.

Luxembourg, le 29 septembre 1876.

Le Directeur général de la justice,
Paul EYSCHEN.

Beschluß, betreffend die Vertheilung der den Gemeinden zu Wegebauten bewilligten Subsidien.

Der General-Director des Innern;

Nach Einsicht des Gesetzes vom 17. Februar 1876 über das Staatsbudget des Jahres 1876 und des Königl.-Großh. Beschlusses vom selben Tage, die Ausführung dieses Gesetzes betreffend;

Beschließt:

Art. 1. Die in beigehendem Verzeichnisse erwähnten Subsidien im Gesamtbetrage von Fr. 73,750 sind nachbenannten Gemeinden zu Arbeiten und Ausgaben auf im Verzeichnisse bezeichneten Wegen bewilligt.

Arrêté relatif à la répartition des subsides alloués aux communes dans l'intérêt de la voirie vicinale.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'INTÉRIEUR;

Vu la loi du 17 février 1876, concernant le budget de l'État pour l'exercice 1876, et l'arrêté royal grand-ducal du même jour, qui règle l'exécution dudit budget;

Arrête:

Art. 1^{er}. Les subsides indiqués au relevé ci-après, montant ensemble à la somme de 73,750 fr., sont accordés aux communes dénommées au même relevé, dans l'intérêt des travaux et dépenses de voirie vicinale y spécifiés.

Diese Subsidien sind, mitsammt jener durch Beschlüsse des Unterzeichneten vom 8. April und 19. August 1876 bereits bewilligten, im Betrage von 6250 Franken, auf einen der beiden, unter Art. 106 und 107 des Ausgaben-Budgets von 1876 vorgesehenen Credite von 60,000 und 20,000 Franken zu verrechnen, je nach der hierauf bezüglichen Anbeutung in der letzten Spalte des vorerwähnten Verzeichnisses.

Art. 2. Die Zahlungsanweisungen über die bewilligten Subside werden den Gemeindeverwaltungen erst auf ihr desfalliges Gesuch und nach Eingabe eines Zeugnisses der betreffenden Wegebaubeamten, wodurch letztere, unter eigener Verantwortung constatiren, daß die subsidirten Arbeiten entweder vollendet oder zum wenigsten versteigert, resp. per Regie verdinggabt sind, ausgehändigt werden.

Von dieser Maßregel wird nur ausnahmsweise Abstand genommen, und zwar dann, wenn bewiesen werden kann, daß aus triftigen Gründen die subsidirten Arbeiten noch nicht versteigert oder verdinggabt werden konnten.

Wenn bei solcher Bewandniß das Subsid noch ausgeliefert wird, so werden die von demselben herrührenden Fonds sofort zum Vortheil der Gemeinden und bis zu deren regelmäßigen Verwendung, bei einer Bank zinsbar hinterlegt.

Art. 3. Die im vorgehenden Artikel erwähnten Gesuche und Zeugnisse sind durch die Vermittlung der H. Districtscommissäre und mit deren sofortigem Berichte und Gutachten der General-Direction des Innern zu übersenden.

Luxemburg den 29. September 1876.

Der General-Director des Innern,
N. SALENTIN.

Ces subsides sont, avec ceux accordés par arrêtés du soussigné des 8 avril et 19 août 1876 au montant de 6250 fr., imputables sur l'un ou sur l'autre des crédits de fr. 60,000 et de fr. 20,000 prévus aux art. 106 et 107 du budget des dépenses de 1876, selon que le porte la notice d'imputation consignée à la dernière colonne du relevé prérapporté.

Art. 2. Les mandats de paiement des subsides accordés ne seront délivrés aux administrations communales que sur leur demande et sur une attestation des agents de l'administration des chemins vicinaux de leur ressort, par laquelle ceux-ci constateront, sous leur responsabilité, que les travaux subsidiés sont exécutés, ou qu'au moins ils ont été adjugés ou relaiés en régie.

Il ne sera dérogé à cette disposition que par exception, et pour autant seulement qu'il sera démontré que, par des motifs plausibles, les travaux subsidiés n'ont pu être encore ni adjugés ni relaiés.

Si dans ce dernier cas le subside est délivré, les fonds en provenant seront immédiatement déposés à une banque pour porter intérêts au profit de la commune, jusqu'à leur emploi régulier.

Art. 3. Les demandes et certificats dont s'agit à l'article qui précède, seront adressés à la Direction générale de l'intérieur par l'intermédiaire de MM. les commissaires de district, qui les transmettront sans délai au Gouvernement avec leur avis.

Luxembourg, le 29 septembre 1876.

Le Directeur général de l'intérieur,
N. SALENTIN.

RELEVÉ des subsides accordés sur le budget de l'État de 1876, en faveur de la voirie vicinale.

Numéro des chemins	Désignation des chemins.	Communes.	Destination des subsides.	Montant du subside.	Article du budget.*
A. District de Luxembourg.					
1	de la route de Luxembourg-Trèves, près de la barrière de Birel, à Esch-sur-l'Alzette.	Sandweiler.	Entretien.	150	106
		Röser.	Construction d'un aqueduc entre Berchem et Bivange.	500	106
		Schiffflange.	Revers pavés dans l'intérieur de Schiffflange.	400	106
4	de Bettembourg à la frontière Lorraine.	Dudelage.	Construction d'un ponceau à Dudelage.	400	106
		id.	Entretien.	150	106
6	d'Aspelt à la route de Thionville.	Frisange.	Entretien.	250	106
7	de Niederanven à la route de Thionville en deça de Frisange.	Niederanven.	id.	75	106
		Schuttrange.	id.	250	106
		Contern.	Travaux neufs.	500	107
		Weiler-la-tour.	Entretien.	250	106
8	d'Alzingen à Remerschen.	id.	id.	200	106
11	de la route de Trèves, près du Fetschenhof, à Mühlbach, (chemin de Niederanven à la route de Thionville).	Hamm.	id.	100	106
		Sandweiler.	id.	150	106
		Contern.	id.	75	106
12	de la route de Luxembourg-Esch, (près de Gasperich), à celle de Trèves.	Hollerich.	id.	150	106
13	de Munsbach à Sandweiler.	Schuttrange.	id.	150	106
		Sandweiler.	id.	150	106
16	d'Eich à Senningerberg.	Eich.	id.	100	106
17	de Dahlem (route des Trois-cantons) à Steinfort.	Garnich.	Chaussée entre Kleinbeving et Kahler.	450	107
		id.	Rigoles pavées dans l'intérieur de Kahler.	200	106
18	de Kayl à Clémency.	Kayl.	Chaussée entre Kayl et Esch.	200	106
		Esch-sur-l'Alz.	Entretien entre Esch et Ehlerange.	250	106
		Bascharage.	Chaussée au bois dit « Schack ».	400	106
		Clemency.	id. id.	400	106
20	de la route de Luxembourg-Arlon (Tossenber) à celle de Luxembourg-Esch près de Leudelage.	Bertrange.	Chaussée dans le bois communal.	500	106
21	de Strassen à Merl.	Hollerich.	Entretien.	75	106
22	de Merl à Belvaux.	Hollerich.	Entretien.	150	106
		Reckange.	Chaussée entre Limpach et la ferme d'Aresdorf.	1000	107
		Sanem.	Chaussée entre la route d'Esch-Ehlerange-Sanem et la ferme d'Aresdorf.	350	107

25	de Mamer à la Weinstrasse.	Dippach.	Entretien entre Dippach et Bettange.	200	106
51	de Kehlen à Capellen.	Kehlen.	Chaussée au lieu dit « beim Weyer ».	250	106
33	de Strassen à Steinmetzhof.	Strassen.	Entretien.	100	106
33	de Luxembourg à la route de Mersch-Arlon au delà de Septfontaines.	Rollingergrund. Septfontaines.	Travaux neufs. Chaussée entre Septfontaines et la route de Mersch-Arlon.	250 350	106 106
38	de Bereldange à Heisdorf.	Walferdange. Steinsel.	Entretien. id.	150 150	106 106
39	de Brouch (route de Mersch-Arlon) à Ettelbruck.	Bœvange.	id.	275	106
41	de Bœvange à Grevenknop.	id.	id.	275	106
44	de Berg à Niedermertzig.	Berg.	Chaussée entre Berg et Carlishof.	300	106
46	de Mersch à Nommern.	Mersch.	Entretien entre Udingen et Beringen.	200	106
53	de Walferdange à Niederanven.	Walferdange. Niederanven.	id. id.	300 150	106 106
54	de Senningerberg à Gonderange (route de Luxemb.-Echternach).	id.	Entretien.	75	106
124	de Bascharage à Kleinbeving.	Bascharage.	Chaussée à Hautcharage (Rohrweg).	400	107
126	de Dahlem, par Schouweiler, à la ferme d'Aresdorf.	Dippach.	Chaussée à Schouweiler.	550	106
127	de Hobscheid à Arlon.	Hobscheid.	Exhaussement du chemin entre Hobscheid et Eischen.	250	106
129	de Septfontaines à Kœrich.	Septfontaines. Kœrich.	Terrassements le long de l'Eisch. id. id.	150 150	106 106
133	de Steinsel à Rodenhof.	Steinsel.	Entretien.	75	106
134	de Bereldange vers la route de Luxembourg-Sœul.	Walferdange.	id.	100	106
136	de Lintgen à Schœnfels.	Lintgen. id.	Redressement entre Gosseldange et Schœnfels. Reconstruction d'un ponceau.	250 225	106 106
146	de Christnach à Heflingen et Junglinster.	Heflingen.	Terrassements et chaussée.	400	107
152	de Blaschette à la côté de Dommel-dange.	Lorentzweiler. Steinsel.	Chaussée. Entretien.	300 150	106 106
153	de Reckingen (route de Mersch-Arlon) à Septfontaines.	Tuntingen.	Redressement entre Marienthal et Ansembourg.	300	107
154	de Strassen à la gare de Bertrange.	Strassen.	Entretien.	100	106
162	de Clémency à la gare de Bettingen.	Clemency. Steinfort.	Chaussée au bois de Clemency. Chaussée entre Bettingen et Gras.	300 250	106 106

163	de la gare de Bettingen à la route de Luxembourg-Arlon en deça du Windhof.	Steinfort.	Exhaussement du chemin dans l'intérieur de Bettingen.	400	106
169	de Hollerich à Schlewenhof.	Hollerich. Leudetange. id.	Travaux neufs. Chaussée. Entretien.	100 150 75	106 106 106
172	de la route de Larochette-Mersch à celle de Cruchten-Diekirch (de Larochette à Schrondeweiler).	Nommern.	Élargissement de la traversée de Schrondeweiler.	300	106
175	de Bergem à la frontière Lorraine.	Bettembourg.	Chaussée entre Nertzange et Budersberg.	500	106
190	de Leudelange à Bettembourg.	id.	Chaussée entre Bettembourg et Abweiler.	250	106
195	de Rumelange à Esch-sur-l'Alzette.	Kayl.	Chaussée près du poteau de Kayl.	400	106
198	de Mamer à Mersch, par la vallée de la Mamer.	Kopstal. Mamer.	Terrassements. id. près de Wiltzermühle.	200 300	107 107
199	de Cruchten à Angelsberg.	Nommern.	Chaussée entre Cruchten et Glabach.	250	106
201	de Dippach à la station de Capellen.	Mamer.	Terrassements entre Holtzem et Capellen.	250	106
205	de Mamer à Septfontaines.	Kehlen.	Chaussée entre Mamer et le bois de Nospelt.	200	106
204	d'Itzig à Contern.	Hesperange. Contern.	Travaux neufs. Entretien.	300 75	106 106
205	de Steinsel à Keispelt.	Steinsel. Kehlen.	Entretien. Chaussée au bois de Keispelt.	75 150	106 106
206	d'Alzingen à Syren.	Hesperange.	Entretien.	75	106
207	de Steinsel à Hunsdorf.	Steinsel. Lorentzweiler.	id. Terrassements et redressement de la côte de Hunsdorf.	75 500	106 106
»	de la route de Longwy, par Sprinkange, à Bettange.	Dippach.	Terrassements entre Sprinkange et Bettange.	500	107
»	de Steinfort à Kœrich.	Steinfort.	Terrassements.	200	106
»	Raccordement de la station de Belvaux avec les chemins avoisinants.	Sanem.	Chaussée.	300	106
»	Traversée de Petange.	Petange.	id.	600	107
»	de Livange à Peppange.	Rœser.	Construction d'un ponceau en fer.	500	106
»	de Bergem à Schifflange.	Mondercange.	Chaussée.	400	106
»	de Mettenthal à la route de Luxembourg-Esch.	id.	id.	150	106

»	Chemin d'accès à la nouvelle maison d'école de Pontpierre.	Mondercange.	Pavage.	100	106
»	de Luxembourg à Pulfermühle.	Hamm.	Travaux neufs au Bisserweg.	500	106
»	de Munsbach à Senningerberg.	Schuttrange. Niederanven.	Entretien et réparations. id. id.	150 75	106 106
»	Intérieur de Hassel.	Weiler-la-tour.	Travaux neufs.	150	106
»	de Siechengrund au Kiem.	Eich.	id.	200	106
»	de Cessingen à Leudelage par le Grasbusch.	Hollerich.	Chaussée.	250	106
»	d'Ernster à la route de Luxembourg-Echternach (Killweg).	Niederanven.	Travaux neufs.	150	106
»	d'Itzig à Luxembourg (par le bois).	Hesperange.	id.	250	106
»	de Koedange à Godbrange.	Fischbach.	Reconstruction d'un ponceau.	300	106
»	d'Ernzen à Angelsberg.	Larochette.	Chaussée.	500	106
»	d'Essingen au Rost.	Mersch.	Construction d'un dalot.	75	106
»	Traversée de Tuntingen.	Tuntingen.	Elargissement d'un chemin.	75	106

District de Diekirch.

85	de Weiswampach à Troisvierges.	Basbellain.	Chaussée à la sortie de Troisvierges, et construction d'un ponceau sur la Lockeschbach avec terrassements aux abords.	1000	106
		Weiswampach.	Ponceau sur la Loschterbach et terrassements aux abords.	400	106
84	de Clervaux à Asselborn.	Asselborn.	Chaussée entre Clervaux et Boxhorn.	100	106
85	de Clervaux à la frontière belge, par Lullange et Troine.	Clerveaux.	Chaussée au-delà d'Eselborn.	100	106
		Bœvange.	id. id.	200	106
86	de Clervaux à Wiltz, par Munshausen.	Munshausen.	Entretien entre Marnach et Munshausen.	100	106
		Wilwerwiltz.	Chaussée dans la traversée d'Enscherange.	75	106
		Eschweiler.	Entretien.	250	106
88	de la route de Stavelot à Dasbourg.	Hosingen.	id.	100	106
89	de Stockem au chemin n° 86 de Wiltz à Clervaux.	Asselborn.	Chaussée et terrassements à la sortie de Stockem.	100	106
		Bœvange.	Chaussée à l'entrée de Bœvange.	100	106
		Eschweiler.	Terrassements entre Knaphoscheid et Bœvange.	75	106
90	de Wiltz, par Winseler, à la route de Bastogne près de Trentel.	Winseler.	Chaussée entre Winseler et le lieu dit «Grabicht».	75	106

91	de Derenbach à Attert.	Oberwampach.	Entretien entre Derenbach et le pont de la Schleif.	100	106
		Winseler.	Entretien entre Sonlez et la route de Bastogne.	100	106
		Harlange.	Entretien.	100	106
		Boulaide.	id. vers le territoire de Harlange.	200	106
		Folschette.	Chaussée.	200	106
		id.	Chaussée entre Arsdorf et Rambrouch.	250	106
92	de Wiltz à Fauxvillers.	Ell.	Construction d'un pont à Obereolpach.	200	106
		Boulaide.	Entretien entre Surré et le chemin n° 91 de Derenbach à Attert.	75	106
93	d'Esch-sur-Sûre au chemin n° 86 de Wiltz à Clerveaux.	Gœsdorf.	Entretien près de Dahl.	100	106
		Alscheid.	Terrassements entre la route de Wiltz à Kautenbach et la côte de Merkoltz ; réparation du pont sur la Woltz.	200	106
94	de Wiltz à Consthum, par Nocher et Kautenbach.	Alscheid.	Terrassements pour l'achèvement du chemin et l'élargissement de la tranchée du tunnel en amont de la station de Kautenbach.	550	106
95	de la route de Stavelot, en deçà de Hosingen, à Martelange.	Consthum.	Entretien entre Consthum et la route de Stavelot.	100	106
		Bourscheid.	Entretien entre Bourscheid et Kehmen.	75	106
98	de Hostert à Ell.	Folschette.	Entretien.	100	106
99	de Rambrouch à Pratz.	Bettborn.	Terrassements.	250	106
101	d'Ell à Sœul.	Beckerich.	Revers pavés et chaussée dans la traversée de Beckerich.	100	106
		Sœul.	Entretien.	100	106
102	d'Useldange à Ettelbruck.	Ettelbruck.	id.	150	106
		Vichten.	id.	150	106
104	de Redange à Elvange.	Beckerich.	id.	150	106
		Redange.	id.	100	106
111	d'Obermerzig au chemin n° 97 d'Arsdorf au Rost.	Vichten.	id.	100	106
		Mertzig.	id.	100	106
112	de Niedermertzig à Berg.	Ettelbruck.	Chaussée.	75	106
115	d'Ettelbruck à Brouch.	id.	Entretien entre Ettelbruck et Grenzingen.	100	106
		Schieren.	Entretien entre Grenzingen et Welsdorf.	75	106
114	d'Ettelbruck à Bourscheid.	Bourscheid.	Entretien.	100	106
117	de Diekirch à Christnach.	Diekirch.	id.	50	106
		Bettendorf.	id.	100	106
		Ermsdorf.	id.	100	106
		Medernach.	Chaussée.	100	106

118	de Diekirch à Echternach.	Bettendorf.	Entretien.	75	106
119	de Diekirch à Wallendorf.	Reisdorf.	id.	100	106
120	de la route de Vianden (Blees), à la route de Stavelot, en deça de Hosingen.	Bastendorf.	Terrassements et chaussée entre Brandebourg et le chemin de Vianden à Hosingen.	100	106
122	de Fohren au chemin de Vianden à Hosingen n° 121.	Fohren.	Entretien.	100	106
125	de Vianden vers Bauler (Prusse).	Vianden.	Entretien et pavage.	100	106
147	de Stegen à Eppeldorf.	Ermsdorf. id.	Entretien. Terrassements et chaussée dans l'intérieur d'Eppeldorf.	100 100	106 106
148	de Fohren à Roodt (Prusse).	Fohren. id.	Entretien entre Fohren et Bettel. Construction du nouveau pont à Bettel avec abords.	75 2000	106 107
149	de Clervaux au chemin de Wiltz à Hosingen (rive gauche de la Clerf).	Clervaux. Wilwerwiltz.	Entretien. id.	100 100	106 106
150	d'Ell à la route de Martelange-Arlon.	Bigonville.	id.	100	106
157	de la route de Wiltz vers le Nord à la route de Stavelot, par Huldange.	Basbellain.	Entretien entre Basbellain et la route du Nord.	100	106
158	d'Esch s./Sûre à Bavigne, par Lultzhausen.	Esch-s.-Sûre. Neunhausen. Mecher.	Entretien de la traversée d'Esch s./Sûre. Terrassements aux abords du ponceau en aval de Lultzhausen. Entretien du chemin et réparation du pont sur la Sûre en amont de Lultzhausen.	200 200 100	106 106 106
176	de Kautenbach à la frontière prussienne.	Putscheid. id. id.	Entretien entre Merscheid et le chemin de Vianden. Redressement à la sortie de Weiler. Terrassements entre Stolzembourg et Putscheid.	75 200 100	106 106 106
178	de la route de Wiltz vers le Nord au chemin n° 91, de Derenbach à Attert.	Oberwampach.	Entretien entre Allerborn et Oberwampach.	100	106
180	de Kehmen à Niederfeulen.	Feulen.	Entretien.	75	106
182	de Kehmen à Ettelbruck.	Bourscheid.	id.	75	106
184	de Bastendorf au chemin de Vianden à Hosingen.	Bastendorf.	Terrassements et chaussée.	100	106
187	de Redange à Hostert.	Redange.	Travaux neufs entre la route de Redange-Arlon et celle de Reichlange-Martelange.	1000	107

189	de Niedercolpach à Oberpallen.	Ell.	Construction du chemin dit « du Faascht », et d'un pont sur l'Attert jusqu'à Niedercolpach.	2000	107
		Beckerich.	Construction du chemin dit « du Faascht ».	750	107
208	de Gœbelsmuhl à la route de Stavelot.	Bourscheid.	Terrassements.	200	106
		Hoscheid.	id.	200	106
209	de Gœbelsmuhl au chemin n° 95, vers Bourscheid.	Bourscheid.	id.	100	106
210	de Troisvierges à la frontière belge, vers Houffalize.	Asselborn.	Entretien.	300	106
		Hachiville.	id.	100	106
212	de Grindhausen à la route de Marnach-Clervaux, près de la chapelle St. Hubert à Clervaux.	Clervaux.	id.	200	106
213	de Hoffelt à la route du Nord, près de Stockem.	Hachiville.	id.	75	106
216	de Grevels à Mertzig.	Mertzig.	Terrassements.	100	106
217	de Wilwerwiltz au chemin de Wiltz à Clervaux n° 86 (rencontre au poteau d'Eschweiler).	Wilwerwiltz.	Entretien près du territoire d'Eschweiler.	200	106
		Eschweiler.	Entretien entre le poteau d'Eschweiler et le territoire de Wilwerwiltz.	200	106
218	de Wilwerwiltz à Bockholtz et au chemin n° 87 d'Enscherange à Hosingen.	Wilwerwiltz.	Acquisition de terrains et d'une maison pour le redressement de Wilwerwiltz à Pintsch.	5000	106
»	Traversée de Rumelange.	Asselborn.	Chaussée.	75	106
»	Traversée de Sassel.	id.	id.	75	106
»	de Sassel au chemin n° 84.	id.	Terrassements aux abords du pont entre Asselborn et Boxhorn.	100	106
»	de Stockem à la route de Clervaux vers le Nord.	id.	Terrassements et chaussée.	100	106
»	de Gœdange à Wilwerdange.	Basbellain.	Travaux neufs.	50	106
»	de Wilwerdange à Weiswampach.	id.	Terrassements et chaussée.	150	106
»	Intérieur de Huldange.	id.	Chaussée.	100	106
»	Intérieur de Hautbellain.	id.	id.	75	106
»	de Lullange à la route de Wiltz vers le Nord.	Bœvange.	Chaussée.	150	106
»	d'Eselborn à Weicherdange et Wiltz.	Clervaux.	id.	75	106
»	de Lieler à la route de Stavelot.	Heinerscheid.	Terrassements et chaussée.	100	106
»	de Heinerscheid à Hupperdange.	id.	Entretien.	100	106
»	de Walhausen à la route.	Hosingen.	Chaussée.	100	106

»	de Bockholtz à Munshausen.	Hosingen.	Terrassements et chaussée.	75	106
»	de Neidhausen à la route de Stavelot.	id.	id. id.	100	106
»	de Dasbourg à Marbourg (route de Stavelot), et à Clervaux.	Munshausen.	Terrassements.	500	107
»	de Siebenaler à Munshausen.	id.	Terrassements à la sortie de Siebenaler.	75	106
»	de Weiswampach à Malscheid.	Weiswampach.	Gargouille et terrassements.	100	106
»	de Weiswampach à Beiler.	id.	Chaussée à l'entrée de Beiler.	100	106
»	de Brandenburg au lieu dit Kopp.	Bastendorf.	Élargissement du chemin et construction d'un mur de soutènement.	75	106
»	de Gilsdorf à Bettendorf.	Bettendorf.	Terrassements et chaussée.	200	106
»	Traversée de Gilsdorf.	id.	Redressement.	75	106
»	de Bettendorf à Folkendange.	id.	Chaussée.	75	106
»	Intérieur d'Ingeldorf.	Erpeldange.	Chaussée et mur de soutènement.	75	106
»	d'Ettelbruck à Ditzesbach (nouveau cimetière).	Ettelbruck.	Terrassements et chaussée.	75	106
»	d'Ettelbruck à Hubertushof.	id.	Chaussée.	75	106
»	Intérieur d'Ettelbruck.	id.	Pavage.	75	106
»	d'Oberfeulen à Berg.	Feulen.	Entretien.	50	106
»	de Longsdorf à Diekirch.	Foubren.	id.	50	106
»	de Hoscheid à Merscheid.	Hoscheid.	Terrassements.	75	106
»	de Hoscheid à Consthum.	id.	id.	100	106
»	de Nachtmanderscheid à Merscheid.	Putscheid.	id.	100	106
»	de Bivels à Stolzembourg, le long de l'Our.	id.	Achèvement de la communication entre Stolzembourg et Vianden.	6000	106
»	de la gare de Reisdorf à Bigelbach et à Beaufort.	Reisdorf.	Terrassements et chaussée.	600	106
»	de Reisdorf, par Hæsdorf, à Longsdorf.	id. id.	Entretien. Chaussée.	50 100	106 106
»	de Bigelbach à Dillingen.	id.	Terrassements et chaussée.	75	106
»	du chemin de Diekirch-Wallendorf à la gare de Reisdorf.	id.	Enrochement en gros libages autour des piles du pont sur la Sûre à Reisdorf.	75	106
»	de Schwiedelbrouch au chemin de Grevels à Marnach.	Folschette.	Chaussée.	500	106
»	de Perlé à Bigonville.	Perlé.	id.	150	106

»	de Holtz à Nothomb (lieu dit «Tollenbour»).	Perlé.	Terrassements.	150	106
»	de Haut-Martelange à Wolvelange.	id.	Gargouille, terrassements et chaussée.	200	106
»	d'Ospern à Nagem.	Redange.	Chaussée dans la traversée d'Ospern.	75	106
»	de Nagem à Lannen.	id.	Travaux neufs.	500	106
»	de Schwebach à Bœvange-s. Attert.	Saul.	Terrassements et Chaussée.	150	106
»	de Rippweiler à Kapweiler.	Useldange.	Chaussée.	150	106
»	de Schandel à Reimberg.	id.	Entretien.	50	106
		id.	Gargouille.	50	
»	de Buschrodt à Grosbous.	Wahl.	Terrassements et chaussée.	200	106
»	de Kuborn à Brattert.	id.	id. id.	100	106
»	de Heispelt à Wahl.	id.	id. id.	200	106
»	d'Eschweiler à Derenbach.	Eschweiler.	Chaussée.	100	106
»	de Knaphoscheid à Enscherange.	id.	id.	75	106
»	de Selscheid à Brachtenbach.	id.	Construction d'un ponceau.	150	106
		Oberwampach.	id. id.	150	106
»	de Dirbach au chemin de Gœbelsmühl à Heiderscheidergrund.	Gæsdorf.	Terrassements.	100	106
»	de Surré à Harlange.	Harlange.	Terrassements et chaussée.	100	106
»	Traversée de Dirbach.	Heiderscheid.	id. id.	100	106
»	de Heiderscheid à Tadler.	id.	Entretien.	50	106
»	d'Eschdorf à Merscheid.	id.	id.	50	106
»	de Nothumb à Kaundorf.	Mecher.	Entretien.	50	106
»	de Nothumb à Mecher.	id.	Chaussée.	75	106
»	de Niederwampach à Bras.	Oberwampach.	Terrassements.	75	106
»	d'Oberwampach à Derenbach.	id.	id.	150	106
»	de Lellingen à la route de Stavelot.	Wilwerwiltz.	Construction d'un ponceau.	75	106
»	de Lellingen à la station de Wilwerwiltz.	id.	Terrassements.	100	106
»	de Nœrtrange à Wiltz.	Winseler.	Chaussée.	75	106
»	de Nœrtrange à Grümelscheid.	id.	Chaussée.	75	106

District de Grevenmacher.

55	d'Echternach à Diekirch.	Beaufort.	Redressement de la côte de Krehwinkel, au	500	106
		id.	Grundhof. Entretien.	75	106
58	de Christnach à Diekirch.	Waldbillig.	Travaux neufs à Freckeisen.	500	106
59	de Christnach à Beaufort.	Beaufort.	Entretien.	75	106
		id.	Élargissement entre Hallerbach et la Bergerie.	150	106
		Waldbillig.	Entretien.	100	106
60	de Berdorf à Boudler (route de Larochette à Grevenmacher).	id.	Revers pavés.	100	106
		Consdorf.	id.	150	106
		Bech.	Redressement de la côte dite « Heuweg. »	500	107
61	d'Echternach à Mertert.	id.	Entretien.	75	106
		Echternach.	id.	75	106
		Rosport.	id.	75	106
62	de Breidweiler à Mersdorf.	Mompach.	id.	75	106
		Bech.	id.	75	106
		Mompach.	Redressement de la côte de Mersdorf.	500	106
63	de Grevenmacher à la ferme de Roswinkel, (route de Luxembourg à Echternach), par Manternach, Berbourg et Bech.	id.	Entretien entre Manternach et Berbourg.	150	106
		Manternach.	Revers pavés dans la traversée de Berbourg.	150	106
		Bech.	Entretien.	50	106
64	d'Eschweiler à Berbourg.	Bech.	Travaux neufs entre Brouch et Berbourg.	450	106
		Biver.	id. id. id.	425	106
65	d'Olingen à Zittig.	Betzdorf.	Entretien.	150	106
		Rodenbourg.	Construction d'un mur de soutènement et travaux de canalisation à Beidweiler.	225	106
		id.	Entretien.	150	106
		id.	Revers pavés dans la traversée de Beidweiler.	100	106
		Bech.	Entretien.	100	106
		id.	Revers pavés à Hemsthal.	75	106
68	de Mertert à Roodt.	Betzdorf.	Entretien entre Olingen et Hagelsdorf.	200	106
		Biver.	Entretien entre Wecker et Manternach.	200	106
		Manternach.	Entretien entre Manternach et Mertert.	200	106
		Mertert.	Entretien sur le territoire de Mertert.	200	106
70	de Grevenmacher à Mondorf.	Flaxweiler.	Entretien entre le Heuweg et Niederdonven.	100	106
		Bous.	Entretien entre Erpeldange et Ellange.	150	106
71	de Lenningen à Roodt.	Flaxweiler.	Construction d'un pont en fer dans l'intérieur de Beyren.	250	106
72	de Flaxweiler à Waldbredimus.	id.	Travaux neufs entre Flaxweiler et Beyren.	500	106

72	de Flaxweiler à Waldbredimus.	Lenningen.	Travaux neufs entre Bucherhof et l'ancienne route de Remich-Luxembourg.	550	106
		Waldbredimus.	Travaux neufs entre la nouvelle et l'ancienne route de Remich à Luxembourg.	550	106
75	de Stadtbredimus à Hassel.	Bous.	Entretien entre Bous et Stadtbredimus.	100	106
76	d'Alzingen à Remerschen.	Burmerange.	Entretien.	150	106
		Mondorf.	id.	350	106
79	de Bech au Scheuerberg.	Wellenstein.	Redressement du Scheuerberg.	500	106
81	de Mondorf à Sierck.	Burmerange.	Entretien.	150	106
157	d'Echternach à Grevenmacher, par Lellig, Herborn et Osweiler.	Rospport.	id.	75	106
		Mompach.	id.	75	106
138	de Berbourg à Mompach.	id.	id.	75	106
		Manternach.	Redressement près du pont entre Lellig et Mompach.	200	106
139	de Grevenmacher à Flaxweiler.	Flaxweiler.	Travaux neufs entre Oberdonven et la ferme de Buchholz.	500	106
142	de Remich à Canach.	Stadtbredimus.	Chaussée entre Greiveldange et Stadtbredimus.	500	106
144	de Wintrange à Emerange.	Remerschen.	Chemin nouveau à ouvrir entre Wintrange et le plateau d'Elvange-Burmerange.	500	107
		Burmerange.	Construction d'un pont sur l'Aalbach à Emerange (en déduction de la part contributive d'Emerange).	500	107
146	de Christnach à Junglinster.	Waldbillig.	Entretien.	75	106
		Junglinster.	id.	125	106
170	d'Eschweiler à Gonderange.	Rodenbourg.	Travaux neufs.	350	106
		Junglinster.	id.	350	106
188	de Waldbredimus à la route de Bous-Sandweiler.	Waldbredimus.	Entretien.	150	106
»	de Beaufort à la station de Reisdorf.	Beaufort.	Travaux neufs.	500	106
»	de Beaufort à la halte de Dillingen.	id.	id.	500	106
»	de Geyershof à Herborn.	Bech.	Entretien.	100	106
»	de Scheidgen à Echternach.	Echternach.	Redressement à la Moullbach.	500	106
»	de Givenich à Boursdorf.	Mompach.	Travaux neufs.	100	106
»	de Rospport à Osweiler.	Rospport.	Entretien.	400	106
»	de Hinkel à Dickweiler.	id.	id.	400	106

»	Intérieur de Christnach.	Waldbillig.	Revers pavés.	100	106
»	Intérieur de Mullerthal.	id.	Redressement près du nouveau pont.	100	106
»	de Flaxweiler à Berg.	Flaxweiler.	Travaux neufs.	575	106
»	de Grevenmacher par Oberdonven à Gostingen et Canach.	id. Wormeldange.	Travaux neufs entre Oberdonven et Weisbach. Travaux neufs entre Weisbach et Gostingen.	500 500	107 107
»	Intérieur de Grevenmacher.	Grevenmacher.	Pavage de différentes rues.	500	106
»	de Beidweiler à Rodenbourg.	Rodenbourg.	Chaussée au lieu dit Wangert.	150	106
»	Intérieur de Gonderange.	id.	Canalisation.	200	106

Total . 73,750

Luxembourg, le 29 septembre 1876.

Le Directeur général de l'intérieur,
N. SALENTINY.

II. SUBSIDES accordés par arrêtés des 8 avril et 19 août 1876.

212	de Maulesmuhle à la frontière prussienne.	Weiswampach.	Achèvement du pont de Maulesmuhle, et continuation de ses abords vers la partie actuellement construite de Maulesmuhl vers Binsfeld (accordé par arrêté du 19 août 1876).	2900	107
		id.	Continuation de la communication vers Binsfeld (accordé par arrêté du 19 août 1876.)	350	107
218	de Wilwerwiltz à Bockholtz et au chemin n° 87 d'Enscherange à Hosingen.	Wilwerwiltz	Acquisition de terrains pour le redressement de Wilwerwiltz à Pintsch (accordé par arrêté du 8 avril 1876.)	5000	107

Total . 6250

Luxembourg le 29 septembre 1876.

Le Directeur général de l'intérieur,
N. SALENTINY.

Bekanntmachung. — Prüfungsjury.

Die Prüfungsjury für Rechtswissenschaft, bestehend aus den H. Vannerus, Staatsrath und Präsident des Bezirksgerichtes zu Diekirch, Präsident, Chomé, Obergerichtsrath, De Muysen, Advocat-Anwalt und Deputirte, Franck, Friedensrichter zu Luxemburg, Mitglieder, und Kirpach, Richter beim Bezirksgericht und Deputirte zu Luxemburg, Mitglied-Secretär, wird vom 23. bis zum 27. nächstkünftigen Monats October in einem der Säle hiesigen Justizgebäudes zusammen treten, um zur Prüfung der nachbenannten Recipienten zu schreiten:

A. Für die Candidatur der Rechtswissenschaft:

der H. Ernst Arendt aus Grevenmacher, Michel Fohl aus Ehnen, Karl De La Fontaine aus Luxemburg, Eduard Haag aus Luxemburg, und Theodor Risch aus Capellen.

B. Fürs Doctorat der Rechtswissenschaft gemäß den Bestimmungen des frühern Gesetzes:

der H. Joh. Jac. Diederich aus Ehleringen, Philipp Bech aus Grevenmacher, und Friederich François aus Diekirch.

C. Fürs Doctorat der Rechtswissenschaft gemäß den Bestimmungen des Gesetzes vom 8. März 1875:

des Hrn. Eduard Wolff aus Luxemburg.

Für die Candidatur der Rechtswissenschaft findet die schriftliche Prüfung sämtlicher Recipienten am 23. October um 9 Uhr Vormittags, und um 3 Uhr Nachmittags statt.

Die mündliche Prüfung findet statt wie folgt: für die H. Arendt und Fohl, am 25. October 9 Uhr Vormittags, für die H. De La Fontaine und Haag, am nämlichen Tage 3 Uhr Nachmittags, und für Hrn. Risch, am 26. October 9 Uhr Vormittags.

Fürs Doctorat der Rechtswissenschaft wird die schriftliche Prüfung der vier Recipienten am 24. October um 9 Uhr Vormittags, und um 3 Uhr Nachmittags stattfinden.

Avis. — Jury d'examen.

Le jury d'examen pour le droit, composé de MM. Vannerus, conseiller d'État et président du tribunal d'arrondissement de Diekirch, président, Chomé, conseiller à la Cour supérieure de justice, De Muysen, avocat-avoué et député, Franck, juge de paix à Luxembourg, membres, et Kirpach, juge au tribunal d'arrondissement et député à Luxembourg, membre-secrétaire, se réunira du 23 au 27 octobre prochain dans une des salles du palais de justice à Luxembourg, à l'effet de procéder à l'examen des récipiendaires ci-après dénommés, savoir:

A. Pour la candidature en droit:

MM. Ernest Arendt de Grevenmacher, Michel Fohl d'Ehnen, Charles De La Fontaine de Luxembourg, Edouard Haag de Luxembourg, et Théodore Risch de Capellen.

B. Pour le doctorat en droit d'après les dispositions de l'ancienne loi:

MM. Jean-Jacques Diederich d'Ehlerange, Philippe Bech de Grevenmacher, et Frédéric François de Diekirch.

C. Pour le doctorat en droit d'après les dispositions de la loi du 8 mars 1875:

M. Edouard Wolff de Luxembourg.

Pour la candidature en droit, l'examen par écrit aura lieu, pour tous les récipiendaires, le 23 octobre à 9 heures du matin et à 3 heures de relevée.

L'examen oral aura lieu dans l'ordre suivant: celui de MM. Arendt et Fohl, le 25 octobre à 9 heures du matin; celui de MM. De La Fontaine et Haag, le même jour à 3 heures de relevée; et celui de M. Risch, le 26 octobre à 9 heures du matin.

Pour le doctorat en droit, l'examen par écrit aura lieu pour tous les quatre récipiendaires le 24 octobre à 9 heures du matin et à 3 heures de relevée.

Die schriftliche Prüfung der H. Diederich und Bech ist auf den 26. October, 3 Uhr Nachmittags, und für die H. François und Wolff, auf den darauffolgenden Tag, 9 Uhr Vormittags festgesetzt.

Bei Gelegenheit der Prüfung der H. François und Wolff, wird Hr. Franck, Mitglied der Jury, durch das erste Ergänzungsmitglied, Hrn. Heuardt, Präsidenten des Bezirksgerichtes zu Luxemburg, ersetzt werden.

Luxemburg den 22. September 1876.

Der General-Director der Finanzen,
B. v. R ö b e.

L'examen oral est fixé pour MM. Diederich et Bech, au 26 octobre à 3 heures de relevée, et pour MM. François et Wolff, le lendemain à 9 heures du matin.

Pour l'examen de MM. François et Wolff, M. Franck, membre du jury, sera remplacé par le premier membre suppléant, M. Heuardt, président du tribunal d'arrondissement à Luxembourg.

Luxembourg, le 22 septembre 1876.

Le Directeur général des finances,
V. DE ROEBÉ.

Bekanntmachung. — Gemeindeverwaltung.

Durch Königl.-Großh. Beschluß vom 9. September 1876 ist Hr. Michel Noël, Rentner zu Schiffingen, zum Bürgermeister der Gemeinde Schiffingen ernannt worden.

Luxemburg den 7. October 1876.

Der General-Director des Innern,
N. SALENTINY.

Avis. — Administration communale.

Par arrêté royal grand-ducal en date du 9 septembre 1876, M. Michel Noël, rentier à Schifflange, a été nommé bourgmestre de la commune de Schifflange.

Luxembourg, le 7 octobre 1876.

Le Directeur général de l'intérieur,
N. SALENTINY.

BANQUE NATIONALE DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

État mensuel. — Situation au 30 septembre 1876.

Actif.	Passif.
Versements restant à appeler . . . frs. 7,500,000 »	Capital frs. 15,000,000 »
Caisse » 1,052,166 40	Billets en circulation *) » 2,946,811 88
Portefeuille » 10,580,601 96	Comptes courants et dépôts d'es-
Effets à l'encaissement » 173,001 07	pèces » 2,148,096 29
Fonds publics » 1,281,673 55	Déposants » 21,955,250 »
Dépôts volontaires de titres » 21,955,250 »	Divers » 438,654 80
Divers » 186,120 19	frs. 42,488,812 97
frs. 42,488,812 97	

*) Les billets de la Banque Nationale sont admis en paiement dans les caisses de l'État.

Taux d'escompte et d'intérêt :

Traites acceptées.	4½ pCt.
» non acceptées.	5 pCt.
Avances sur dépôts d'effets publics ou d'autres valeurs garanties par des États.	5 pCt.
Dépôts des communes ou autres établissements publics.	4 pCt.
Dépôts des particuliers avec faculté de retrait après 3 jours de préavis.	3 pCt.
id. id. id. id. après 6 mois de préavis.	4 pCt.